Ministère de la Communauté française

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

1010 Bruxelles , le 10 Déc 98
Boulevard Pachèco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Monsieur Jacques Lefere
Administrateur délégué
CPEONS

Rue des Halles, 13
1000 Bruxelles

Ref.: YD / Dossier pédagogique 2492

Objet : Dossiers pédagogiques de Régime 1
----- Unité de formation : FORMATION A LA PRATIQUE DE LA COMMUNICATION Y COMPRIS AU SEIN DES GROUPES (CONVENTION)
Classement : ENSEIGNEMENT SUPERIEUR SOCIAL DE PROMOTION SOCIALE DE TYPE COURT
Code Référence : 961423U35X1
Domaine : 902 Sciences appliquées-SU:psychologie,psychologie sociale

Monsieur l'Administrateur Délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir en retour, avec accord provisoire, le dossier pédagogique relatif à l'unité de formation mentionnée sous rubrique.

Veuillez agréer, Monsieur l'Administrateur Délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.o Le Directeur général adjoint,

C Franchimont
Christelle FRANCHIMONT
Attachée

G. Schmit

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue aupres de
Mme Steels(02/210.58.42) ou Mr Dejardin(02/210.58.42)

ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE - REGIME 1

DOCUMENT 8 bis **DOSSIER PEDAGOGIQUE** **UNITE DE FORMATION**

1. La présente demande émane du réseau :

O (1) Communauté française
● (1) Provincial et communal
O (1) Libre confessionnel
O (1) Libre non confessionnel

Identité du responsable pour le réseau : (2) Le père Administrateur délégué Date et signature (2) : 24.09.98

2. Intitulé de l'unité de formation : (2) Formation à la Pratique de la Communication y compris au sein des groupes (Convention)

CODE DE L'U.F. (3) 96 1423 U35 X1	CODE DU DOMAINE DE FORMATION (4) 902

3. Finalités de l'unité de formation : Reprises en annexe n° 1 de 1 page(s) (2)

4. Capacités préalables requises : Reprises en annexe n° 2 de 1 page(s) (2)

5. Classement de l'unité de formation :

O (1) Enseignement secondaire de : O (1) transition O (1) qualification
du degré : O (1) inférieur O (1) supérieur

● (1) Enseignement supérieur de type court O (1) Enseignement supérieur de type long

Pour le classement de l'unité de formation de l'enseignement supérieur			
Proposition de classement (1)		Classement du Conseil supérieur (1)	
Technique	O	Technique	O
Economique	O	Economique	O
Paramédical	O	Paramédical	O
Social	●	Social	●
Pédagogique	O	Pédagogique	O
Agricole	O	Agricole	O
Maritime	O	Maritime	O

Date de l'accord du Conseil supérieur : 25 9 98

Signature du Président du Conseil supérieur :

6. Caractère occupationnel : O (1) oui O (1) non

7. Constitution des groupes ou regroupement : Repris en annexe n° 3 de 1 page(s) (2)

8. Programme du (des) cours : Repris en annexe n° 4 de 1 page(s) (2)

9. Capacités terminales : Reprises en annexe n° 5 de 1 page(s) (2)

10. Chargé(s) de cours : Repris en annexe n° 6 de 1 page(s) (2)

---

(1) Cocher la mention utile
(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection

Code de l'unité de formation : (3) 961423 U35 X1	Code du domaine de formation : (4) 902 902

11. Horaire minimum de l'unité de formation :

Horaire minimum :

1. Dénomination des cours (2)	**Classement** (2) (5)	**Code U** (2) (6)	**Nombre de périodes** (2)
Laboratoire d'analyse du fonctionnement de la communication	CT (Labo)	S	20
Entretien d'enquête	CT (méth.spéc)	F	20
Dynamique des groupes	CPPM	K	20
Méthodologie de l'organisation et de l'animation de réunions	CT (Méth. spéc.)	F	20
Part d'autonomie			0
2. Part d'autonomie	XXXXXXXX	P	0
		Total des périodes	80

12. Réservé au Service d'inspection :

a) Observation(s) de l'(des) Inspecteur(s) concerné(s) relative(s) au dossier pédagogique [annexe(s) éventuelle(s)] :

Observations rencontrées. Avis favorable 02/12/1998 R. Monnier

b) Décision de l'Inspecteur coordonnateur relative au dossier pédagogique :

ACCORD PROVISOIRE - PAS D'ACCORD

En cas de décision négative, motivation de cette dernière :

A. COLLINET
INSP. COORD.

Date : ..... Signature : 04 DEC. 1998

---

(2) A compléter
(3) Réservé à l'administration
(4) Proposé par le réseau et avalisé par l'inspection
(5) Soit CG, CS, CT, CTPP, PP ou CPPM
(6) Soit A, B, C, D, E, F, H, J, K, L, Q, R, S, T - (l'approbation de cette rubrique est réservée à l'administration)

Annexe 1: FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

U.F. : Formation à la Pratique de la Communication, y compris au sein des groupes.
(80 périodes)

1.1 Finalités générales

Dans le respect de l'article 7 du Décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de Promotion sociale, cette unité doit :

1.1.a : concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire;

1.1.b : répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et, d'une manière générale, des milieux socio-économiques et culturels.

1.2 Finalités particulières de l'unité de formation

L'Arrêté du Gouvernement wallon du 29 juillet 1993 a créé les Agences Immobilières Locales.

Sur la base d'une Convention entre la Région wallonne, MIREL et le FOREM, une formation est organisée pour les personnes qui doivent procéder à l'inventaire permanent des besoins des personnes sans logement et des immeubles inoccupés.

La Convention prévoit que les agents devront posséder des compétences concernant la pratique de la Communication, particulièrement au sein des groupes.

Annexe 2: CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1 Capacités

Compte tenu des caractéristiques de la Convention, il n'est pas prévu d'évaluation des capacités préalables requises en dehors des titres pouvant en tenir lieu.

2.2 Titres pouvant en tenir lieu :

Pour être admis en qualité d'étudiant régulier dans cette unité de formation, l'étudiant doit être porteur :

- d'un certificat homologué de l'enseignement secondaire supérieur;

ou

- d'un diplôme de cours techniques secondaires supérieurs;

ou

- d'un diplôme de l'enseignement supérieur de type court de plein exercice ou de promotion sociale;

ou

- d'un diplôme de candidat ou de licencié de l'enseignement supérieur de type long ou de l'enseignement universitaire.

Annexe 3 : CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Les cours de Laboratoire et de Méthodologie doivent être compris comme des cours organisés par petits groupes, classés dans le code U : S ou F de base 8. En effet, il s'agira principalement d'exercices de mise en pratique des notions théoriques.

Annexe 4 : PROGRAMME DES COURS

FORMATION PRATIQUE A LA COMMUNICATION (80h/année)

1. Laboratoire d'analyse du fonctionnement de la communication
(20 périodes)

L'étudiant sera capable de :

-exposer et défendre un projet;
-exprimer un avis sur une question donnée;
-préparer et défendre une argumentation;
-mener une discussion contradictoire (deux par deux) sur un sujet donné.

Ces « savoir-faire » seront basés sur l'application des connaissances (savoirs) suivantes :

- schéma de l'acte de communication;
- les niveaux de la langue : la faculté d'adaptation du discours à l'interlocuteur;
- théorie de l'argumentation;
- la structuration du discours.

La plupart des notions théoriques seront mises en évidence à partir de l'analyse d'expériences vécues lors des exercices. L'utilisation du matériel vidéo (caméra, magnétoscope, moniteur TV) permettra une analyse fine du fonctionnement de la communication.

2. L'entretien dans l'enquête concernant l'inventaire permanent des besoins des personnes sans logement et des immeubles inoccupés (20 périodes)

L'étudiant sera capable de mener un entretien non directif qui:
- suscite l'expression des personnes interviewées;
- conduit à exprimer les besoins concernant les problèmes de logement;
- suscite l'expression des représentations mentales quant aux problèmes rencontrés;
- provoque l'expression des motivations;
- amène à s'informer avec esprit critique sur les possibilités réelles de résolution du problème;
- entraîne à formuler des propositions, des démarches concrètes, et un plan d'action réaliste.

Cette partie de la formation sera en grande partie basée sur des exercices pratiques de communication notamment par jeux de rôles, examens de cas...qui seront analysés avec l'ensemble du groupe.

3. Dynamique des groupes

(20 périodes)

L'étudiant sera capable de :

- décrire les phases de fonctionnement d'un groupe et le rôle de l'animateur pendant ces phases;
- analyser les principaux phénomènes qui se déroulent au sein d'un groupe restreint:
  - les facteurs de cohésion,
  - le conformisme, le déviationisme,
  - les normes et les sanctions,
  - le changement et la résistance au changement,
  - l'affectivité et les liens collectifs;
- déduire l'influence du groupe sur les comportements de ses membres :
  - au niveau des conduites, des valeurs (climat du groupe, pression de conformité,..)
  - au niveau des performances individuelles et collectives;
- interpréter, tenir compte et utiliser les techniques d'organisation du groupe : notions de leadership, de pouvoir, d'influence, de manipulation, processus d'interactions, rôles au sein du groupe, communication dans un groupe restreint;
- analyser et comprendre ses propres réactions et celles de ses partenaires;
- expliquer les différents circuits de communication, leurs difficultés et les remèdes pour favoriser les échanges;
- appliquer les méthodes de dynamique de groupe au niveau professionnel....

Remarque : l'évaluation continue des compétences à acquérir se fera au cours d'activités pratiques, notamment sur base d'exercices collectifs qui seront analysés.

4. Méthodologie de l'organisation et de l'animation de réunions

(20 périodes)

A partir d'exercices pratiques, les apprenants seront capables de :

- clarifier les objectifs d'une réunion;
- définir des personnes ciblées et convoquer ces personnes;
- organiser les conditions matérielles d'une réunion;
- observer la méthode de l'animateur et la dynamique du groupe;
- appliquer la méthodologie d'animation de réunions en fonction de l'objectif;
- s'exercer aux techniques de réunions au moyen du jeu de rôles;
- évaluer l'animation de réunions et les attitudes à développer.

Annexe 5 : EVALUATION DES CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de mener, avec fruit, un entretien non directif, en vue d'amener la personne à formuler des motivations, des propositions et des démarches concrètes;

- et d'organiser, d'animer une réunion.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte de la capacité :

- d'exercer , de manière satisfaisante à excellente, sa compétence à mener un entretien non directif en vue d'amener la personne à formuler des motivations, des propositions et des démarches concrètes et à évaluer ses points faibles et ses points forts;

- d'analyser les phénomènes qui se déroulent au sein d'un groupe restreint;

- d'analyser un débat en mettant en évidence le rôle de chacun.

ANNEXE 6 : PROFIL DES CHARGES DE COURS

Le Chargé de Cours sera un enseignant ayant le titre requis pour l'enseignement des cours de communication et de dynamique des groupes.